

# FRATERNITÉ SAINT CARLO ACUTIS

FRASCA – MAISON MÈRE · PARIS, FRANCE

RNA : W751280646 · SIRET : 991 469 495 00014

---

## ACTE OFFICIEL

### DE NOTIFICATION ET DE JUSTIFICATION DES PAIEMENTS EFFECTUÉS PAR LA MAISON MÈRE

*À l'occasion de la Retraite Spirituelle de l'Équipe Dirigeante*

N° 04 /MM/FRASCA/2026

*Émise par la Trésorerie Général de la Fraternité  
Au nom et sous l'autorité du Modérateur Général*

---

« Être toujours uni à Jésus, tel est le but de ma vie »  
– **Saint Carlo Acutis**

#### **Destinataires :**

Délégation Nationale FRASCA – Bénin

Trésorerie Nationale FRASCA – Bénin

Chers Frères

Dans le cadre de l'organisation de la Retraite Spirituelle des membres des Institutions de la Fraternité Saint Carlo Acutis (FRASCA) au Bénin, la Maison Mère, sous l'autorité du Modérateur Général, informe officiellement la Délégation Nationale et la Trésorerie Nationale des paiements suivants effectués au titre de son soutien institutionnel à cette activité.

#### **1. Frais de logement et de réfectoire**

La Maison Mère a procédé au règlement intégral des frais de logement et de réfectoire auprès du Centre Pastoral d'Ouando, lieu retenu pour l'accueil des participants à la retraite spirituelle.

**Montant réglé : 76 000 FCFA**

Ce montant a été entièrement acquitté contre reçu délivré par le Centre Pastoral d'Ouando.

#### **2. Subvention exceptionnelle de transport et frais imprévus**

La Maison Mère a accordé une subvention exceptionnelle destinée à soutenir les frais de transport des participants ainsi que les dépenses imprévues liées à l'organisation de la retraite.

**Montant versé : 58 000 FCFA**

Cette somme a été transférée directement à la Délégation Nationale FRASCA-Bénin par voie de transfert monétaire électronique (portefeuille mobile).

### 3. Frais de restauration et prestations connexes

La Maison Mère a également procédé au paiement des frais relatifs aux repas ainsi qu'aux différentes prestations associées à l'organisation et au bon déroulement de la retraite spirituelle.

**Montant réglé : 135 000 FCFA**

Cette somme a été versée directement aux prestataires et bénéficiaires concernés.

### Récapitulatif financier

Nature de la dépense	Montant
Logement et réfectoire	76 000 FCFA
Transport et imprévus	58 000 FCFA
Repas et prestations connexes	135 000 FCFA
<b>TOTAL GÉNÉRAL ENGAGÉ PAR LA MAISON MÈRE</b>	<b>269 000 FCFA</b>

### Disposition administrative

Le présent acte tient lieu de notification officielle des engagements financiers de la Maison Mère dans le cadre de cette activité nationale.

La Délégation Nationale FRASCA-Bénin et la Trésorerie Nationale FRASCA-Bénin sont invitées à enregistrer les présentes opérations dans leurs documents administratifs et financiers respectifs.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

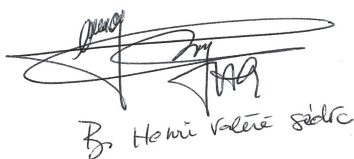
Fait à la Maison Mère de la Fraternité Saint Carlo Acutis,

Le 10 / 06 / 2026

Pour la Maison Mère,

*Fait à Paris, à la Maison Mère, Le 17 juin 2026*

**Le Modérateur Général**



Henri Valère Sédric

**La Trésorière Générale**

**Vu et acté**

*Fraternité Saint Carlo Acutis dans le Monde  
Au nom et sous l'autorité de la Maison Mère — Paris, France*

---

**FRATERNITÉ SAINT CARLO ACUTIS · MAISON MÈRE**

Rue Raymond Queneau · 75018 Paris, France  
fraternite.saint.carloacutis@gmail.com · +33 6 88 11 87 88  
[www.fraternite-saint-carlos-acutis.org](http://www.fraternite-saint-carlos-acutis.org)